



ANNONCES PRÉSIDENTIELLES CONCERNANT L'ÉDUCATION NATIONALE : ENCORE BEAUCOUP DE QUESTIONS

PUBLIÉ LE LUNDI 29 AVRIL 2019

PAR CATHERINE NAVE-BEKHTI

CONDITIONS DE TRAVAIL ÉCOLE RÉMUNÉRATION

Après les annonces présidentielles concernant l'Éducation nationale, le Sgen-CFDT s'engagera dans le dialogue avec le gouvernement, dans l'intérêt des personnels.

En laissant entendre que l'objectif de suppression de 120000 postes de fonctionnaires serait abandonné, le président de la République ouvre des perspectives pour le service public en général et le système éducatif en particulier.

MESURES POUR LE PREMIER DEGRÉ

FERMETURES D'ÉCOLE

Le président de la République a annoncé qu'il n'y aurait plus de fermeture d'écoles sans l'accord des maires concerné·es. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé revenir sur certaines fermetures prévues.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

Le président de la République a annoncé de nouveaux seuils d'élèves par classe : de la grande section au CE1, classes à 12 en réseau d'éducation prioritaire, et 24 ailleurs.

FINANCEMENT DES MESURES ET EFFETS COLLATÉRAUX

Ces deux mesures font, pour le président et le gouvernement, partie du **volet social** des annonces présidentielles.

En ce qui concerne la fermeture d'écoles, le Sgen-CFDT a toujours affirmé que le **dialogue social territorial** impliquant les maires mais aussi les communautés éducatives était essentiel pour toute réorganisation du service public d'éducation.

Concernant le dédoublement des classes en REP et REP+, dès l'été 2017, le Sgen-CFDT en avait contesté les conséquences : la disparition du dispositif « plus de maîtres que de classe » (PDMQDC) et l'assèchement des moyens de remplacement. Une étude récente vient de confirmer l'intérêt d'un dispositif de type « maître plus », en ce qu'il favorise le travail en équipe et permet une déconnexion entre le temps des maîtres et le temps des élèves. Cela étant, limiter le nombre d'élèves par classe est un levier d'amélioration des conditions de travail des enseignant·es et d'étude des élèves.

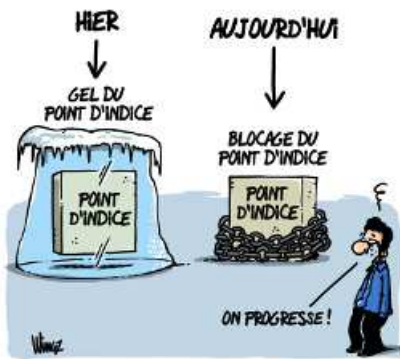
Ces mesures et leur généralisation rapide appellent plusieurs questions :

- Où seront pris les postes pour leur mise en œuvre ?
- À court terme, quelles missions en feront les frais (les concours de recrutement ont eu lieu, les processus d'affectation sont en cours) ?
- Quand les locaux nécessaires pourront-ils être disponibles ?
- Quel sera le nombre maximum d'élèves dans les autres niveaux de classes du premier et du second degré ?
- Quelles mesures seront prises pour assurer l'attractivité des futurs recrutements, nécessaires à la mise en œuvre pérenne de ces mesures ?

Par ailleurs, si le ministère de l'Éducation nationale persiste dans un pilotage très injonctif et infantilisant du premier degré, il risque de démotiver et démobiliser une partie significative des personnels. Ce type de pilotage est en totale contradiction avec le fait que les professeurs des écoles sont des agents de catégorie A, formé·es et recruté·es à niveau master. Leur formation leur permet un retour réflexif sur leurs pratiques, en vue de les améliorer et de les adapter aux besoins des élèves. Alors que les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche engagent une réforme de la formation des personnels d'enseignement et d'éducation, alors que

la formation continue et l'accompagnement professionnel devraient être renforcés pour concourir au développement professionnel, le pilotage injonctif doit cesser. Le Sgen-CFDT alerte depuis deux ans sur la démobilité que ce modèle managérial génère, allant parfois jusqu'au refus d'exercer en CP ou CE1 en REP et REP+, là où la pression sur les enseignant-es est la plus forte.

RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION



Le président de la République a aussi évoqué la revalorisation à venir des enseignant-es, le ministre de l'Éducation nationale indiquant que cela se ferait en lien avec la réforme des retraites. Le Sgen-CFDT interroge depuis plusieurs mois le ministère sur l'anticipation de la réforme des retraites. Par exemple, les enseignant-es et les CPE ayant peu de primes, l'intégration de celles-ci dans le calcul du montant des retraites ne compensera pas la diminution de ce montant, suite au nouveau mode de calcul. La CFDT le dit depuis le début, pour les enseignant-es et les CPE comme pour toutes les catégories de personnels, la réforme des retraites ne doit pas se traduire par une baisse des pensions. Cette réforme doit permettre de sortir d'une logique où tout le monde tolère une rémunération modérée pendant la vie active dans l'attente d'une pension valorisant les rémunérations de fin de carrière. Le Sgen-CFDT attend avec impatience les simulations chiffrées, mais aussi la discipline gouvernementale afin que, sur ce sujet d'importance, les personnels ne risquent pas de se heurter au mur budgétaire.

Une **revalorisation tout au long de la carrière** est **un des leviers de l'attractivité** dont ont besoin les métiers de l'Éducation nationale (et pas uniquement les enseignant-es) pour que les recrutements soient réalisés, surtout dans un contexte de gel de la valeur du point d'indice au cours de la dernière décennie. Pour le Sgen-CFDT, ces mesures ne devront donc pas non plus se traduire par la poursuite des suppressions de postes administratifs, ni par le refus de toute évolution au bénéfice de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

POUR ALLER PLUS LOIN

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Comité technique ministériel de l'Éducation nationale du 14 mai 2019 - déclaration liminaire du Sgen-CFDT : Penser l'école par l'humain. (<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/ctmen-du-14-mai-penser-lecole-par-lhumain/>)